



Politique écoresponsable des bâtiments municipaux

Décembre 2022



Table des matières

1. Préambule	3
1.1 Énoncé	3
1.2 Qu'est-ce qu'une politique écoresponsable pour les bâtiments?	4
1.3 Pourquoi se doter d'une politique?	4
1.4 Orientations de la politique	5

2. Cadre conceptuel	6
2.1 Encadrement	6
2.2 Démarche	7

3. Objectif et axes d'intervention	8
3.1 Objectif	8
3.2 Axes d'intervention	8

4. Engagements	9
-----------------------	----------

Crédits	10
----------------	-----------

Préambule

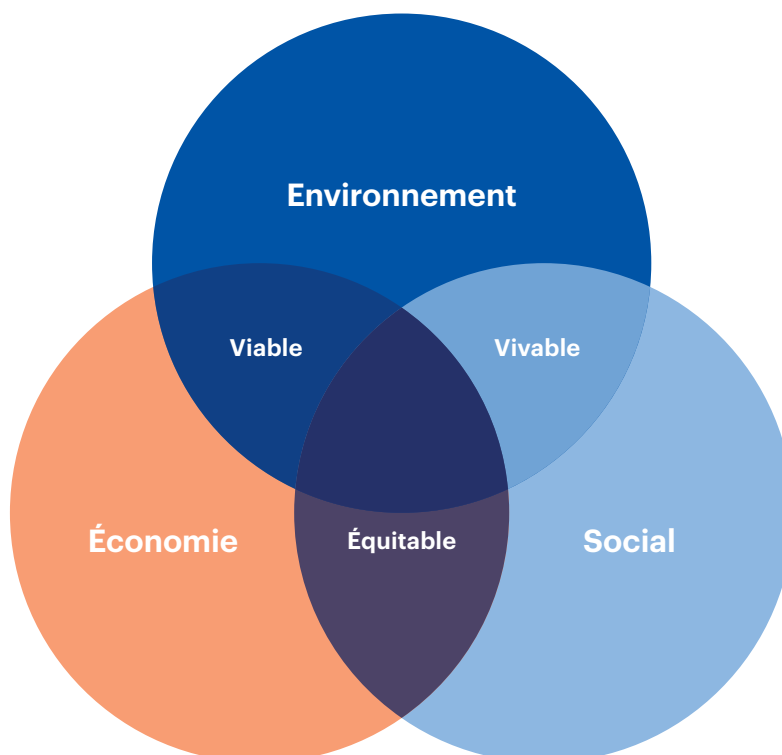
1

1.1 Énoncé

La Politique écoresponsable des bâtiments municipaux de la Ville de Laval traduit et concrétise l'engagement progressivement défini et publiquement annoncé lors de l'adoption de la vision stratégique « Laval 2035 : urbaine de nature ». Cette vision amène la Ville à réaliser une démarche qui s'inspire des principes de développement durable et responsable visant une intégration des préoccupations environnementales, sociales et économiques dans différentes sphères d'activité, incluant la planification, la conception, la construction et l'opération de ses bâtiments. Cette stratégie s'arrime à une perspective plus globale d'équité, de viabilité et de bonne entente intra et intergénérationnelle.

En ce sens, la Ville a déjà conçu et construit depuis 2015 plusieurs bâtiments à faible empreinte écologique, tels que des casernes de pompiers, des centres communautaires et un musée. Or, elle souhaite développer une démarche plus intégrée et la déployer à plus grande échelle, soit à l'ensemble de la municipalité.

Dans cette même vision de développement responsable, la Ville a adopté son Code de l'urbanisme (CDU) afin d'assurer la conservation et la protection des milieux naturels, de garantir une architecture de qualité, d'augmenter les obligations réglementaires de verdissement et de réduction des surfaces minéralisées pour les nouveaux projets, et de favoriser l'intégration d'équipements écologiques.



1.2 Qu'est-ce qu'une politique écoresponsable pour les bâtiments?

Il s'agit d'un document servant à communiquer les engagements, à aligner les efforts et à définir les priorités et les axes d'action de la Ville, en lien avec la conception et la gestion de ses bâtiments municipaux. Elle souhaite y promouvoir une vision holistique du cycle de vie du bâtiment, de sa phase d'idéation jusqu'à son éventuelle déconstruction.

Les avantages de promouvoir la durabilité des bâtiments

Avantages financiers

- Diminuer les coûts énergétiques
- Diminuer les coûts de traitement de l'eau
- Diminuer les coûts liés à la construction et à l'entretien des réseaux (routes et aqueducs)
- Diminuer les coûts d'exploitation et d'entretien
- Diminuer les coûts de gestion des déchets
- Augmenter les revenus fonciers

Avantages environnementaux

- Réduire les émissions de GES
- Diminuer les risques d'inondation
- Améliorer la qualité de l'air
- Améliorer la résilience écologique
- Optimiser les infrastructures urbaines
- Améliorer la gestion des pointes de consommation énergétique hivernale

Avantages sociaux

- Améliorer les milieux de vie
- Améliorer la santé des usagers
- Accès à une meilleure qualité de bâtiments

1.3 Pourquoi se doter d'une politique?

- Pour réaffirmer la vocation et le leadership de la Ville en matière de construction, rénovation et exploitation durable
- Pour se doter d'un cadre intégré et structuré, qui assure l'alignement des efforts des différents services, bureaux, consultants et partenaires
- Pour uniformiser la vision de la Ville et communiquer ses engagements envers le développement responsable
- Pour assurer l'adoption de meilleures pratiques et l'amélioration continue en lien avec la conception, la construction et l'exploitation de tous nos bâtiments
- Pour s'aligner aux meilleures pratiques déjà adoptées ou en voie de l'être, par les principales grandes et moyennes villes canadiennes
- Pour répondre, à l'instar de plusieurs municipalités québécoises, au déficit historique d'entretien des infrastructures nécessitant un encadrement clair, structuré, continu et qui interpelle l'ensemble des ressources de la Ville



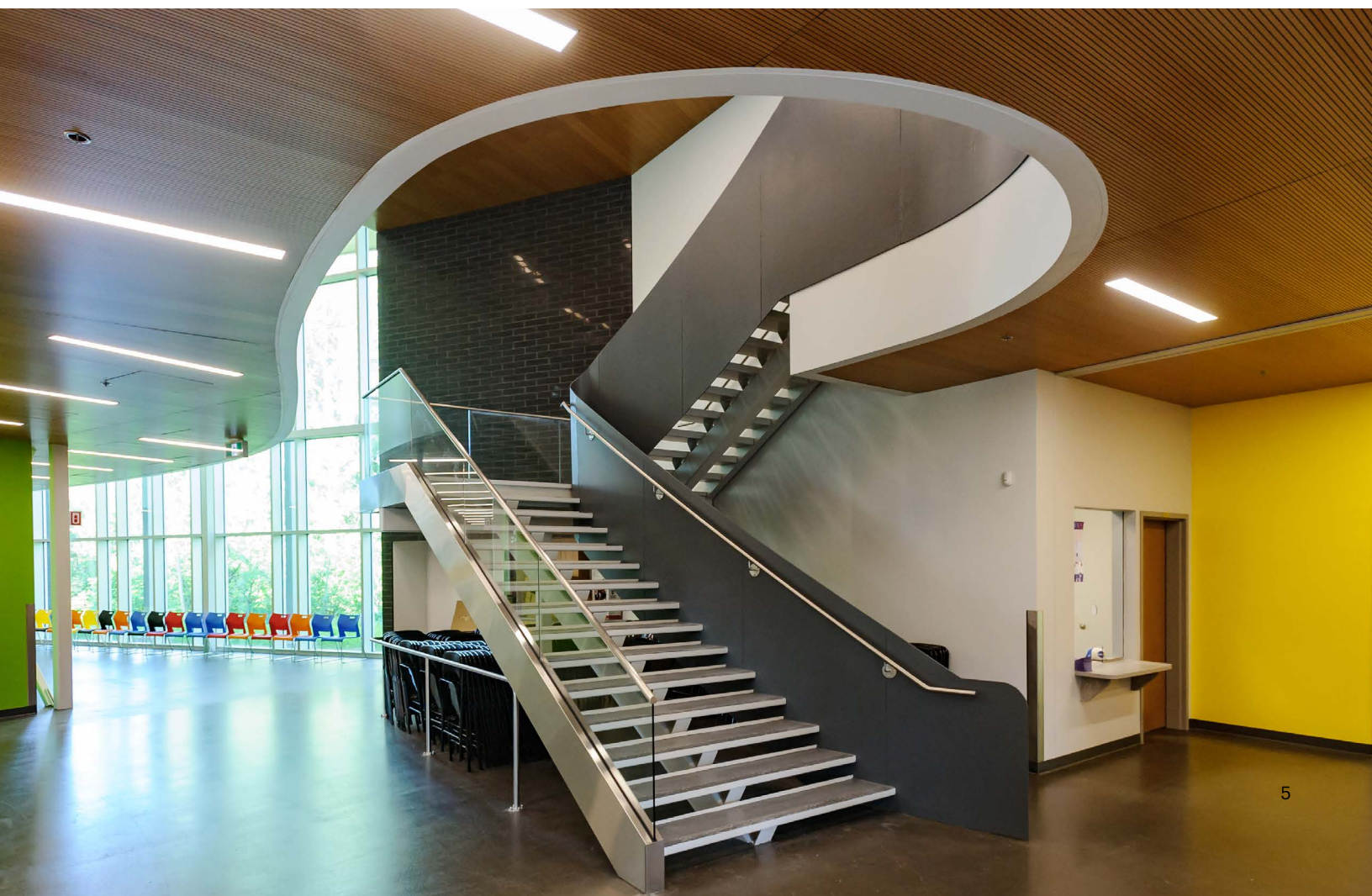
1.4 Orientations de la politique

Le cadre bâti lavallois, qui implique les bâtiments municipaux, résidentiels, commerciaux et industriels, présente des enjeux importants pour assurer la transition énergétique et climatique de la Ville de Laval. La présente politique s'appuie sur les orientations suivantes afin de répondre à ces enjeux :

- La gestion durable de l'eau
 - Réduction de la consommation d'eau intérieure
 - Réduction de la consommation d'eau extérieure
- L'aménagement écologique des sites
 - Réduction des eaux de ruissellement
 - Réduction des îlots de chaleur urbains

- L'énergie et l'atmosphère
 - Approche du cycle de vie dans le design des bâtiments
 - Sélection de produits à privilégier du point de vue environnemental
- L'amélioration de la gestion des résidus de construction
- L'emplacement et le transport
 - Promotion de la mobilité active, collective et alternative
 - Réduction des espaces alloués aux voitures individuelles.

Ces orientations proposent ainsi une vision consolidée pour le développement du cadre bâti lavallois, qui vise autant les bâtiments municipaux que les bâtiments de la collectivité lavalloise.



Cadre conceptuel

2

2.1 Encadrement

La présente politique s’aligne avec les objectifs, les engagements et les énoncés définis par :

- La Stratégie lavalloise d’économie d’eau potable (2012)¹
- Les lignes directrices et l’esprit de la vision stratégique — « Laval 2035 : urbaine de nature » (adoptée en 2015)²
- Les principes du Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies (adopté par le Canada en 2015)³
- Les objectifs de l’Accord de Paris (appuyé par le Québec en 2017)⁴
- Les engagements de la Ville de Laval en matière de lutte aux changements climatiques dans le cadre de son adhésion à la Convention mondiale des maires pour le climat et l’énergie (2018)⁵
- Les lignes directrices de la Politique nationale d’architecture et de l’aménagement du territoire (la Ville de Laval a participé à son élaboration en 2018, et la politique a été adoptée par le gouvernement du Québec en 2022)⁶
- Les objectifs de la Politique-cadre d’électrification et de lutte contre les changements climatiques (adoptée par le gouvernement du Québec en novembre 2020)
- Le Plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Laval (2020)
- La cible lavalloise de réduction des émissions de GES de 33 % sous le niveau de 1990 d’ici 2035, adoptée en 2020
- Les objectifs du Plan d’adaptation aux changements climatiques de la Ville de Laval, en cours de révision
- La Trame verte et bleue de la Ville de Laval (2021)⁷
- Les orientations stratégiques de l’administration municipale (énoncées en 2022)
- Le nouveau Code de l’urbanisme (CDU) de la Ville de Laval (adopté en juillet 2022)⁸

1. Ville de Laval – Appareils utilisant de l’eau potable en continu

2. Ville de Laval – Vision stratégique - Laval 2035

3. Gouvernement du Canada – Programme de développement durable à l’horizon 2030 : Le Canada passe à l’action

4. Gouvernement du Québec – Communiqué de presse du 2 juin 2017

5. Ville de Laval – Communiqué de presse du 16 avril 2018

6. Gouvernement du Québec – Politique nationale de l’architecture et de l’aménagement du territoire – Mieux habiter et bâtir notre territoire

7. Ville de Laval – Trame verte et bleue

8. Ville de Laval – Grandes nouveautés du Code de l’urbanisme (CDU)

2.2 Démarche

La Politique écoresponsable des bâtiments municipaux s'inscrit dans une démarche globale qui se décline en trois étapes :

	1. Politique	2. Plan d'action	3. Guide
Nature	Politique municipale	Plan d'action	Guide technique
Cycle de vie	Long terme Aucune mise à jour prévue	Document vivant Révision quinquennale	Document vivant Révision accompagnant chaque plan d'action
Objectif	Communiquer les orientations et alignements stratégiques de la Ville	Définir des objectifs et cibles précises et des indicateurs de suivis opérationnels	Adopter de bonnes pratiques, des standards et des normes alignés aux objectifs définis dans le plan d'action
Adoption requise	Oui	Oui	Non



Objectif et axes d'intervention

3

3.1 Objectif

La Ville de Laval souhaite intégrer les principes du développement durable à ses activités afin de réduire son empreinte environnementale, de faire preuve de responsabilité sociale, tout en contribuant positivement à la qualité de vie des Lavallois et des Lavalloises.

3.2 Axes d'intervention

- 1 Gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie
- 2 Réduction des déchets
- 3 Conception, construction et exploitation de bâtiments exemplaires, sains, sécuritaires et attrayants
- 4 Prise de décisions éclairées fondées sur l'analyse du cycle de vie des infrastructures
- 5 Pérennité et amélioration continue des infrastructures
- 6 Formation continue, divulgation et leadership sur les principes du développement durable



Engagements

4

La Ville de Laval s'engage à agir de manière responsable et durable, afin de contribuer au bien-être environnemental, économique et social des Lavallois et des Lavalloises. L'objectif est de répondre aux besoins actuels en matière des bâtiments municipaux, d'utilisation de ressources naturelles et énergétiques, mais sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Pour ce faire, elle tiendra compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans ses politiques, ses règlements, ses décisions administratives, ses programmes, ses services et ses activités. Cette politique affectera la planification, la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation, la rénovation, la désaffectation et l'éventuelle déconstruction de ses bâtiments. La Ville assure ainsi son devoir d'exemplarité et de leadership pour assurer et promouvoir l'adoption, la divulgation et le rayonnement des meilleures pratiques en développement durable.

De façon plus concrète, la Ville s'engage à :

- **Réduire les émissions de GES des bâtiments municipaux de 15% d'ici 2035 (sous le niveau de 2018)**
- **S'assurer que tout nouveau bâtiment municipal ne contribue pas à l'augmentation des émissions corporatives de GES, notamment en cessant l'utilisation de combustibles fossiles comme source d'énergie principale**
- **Retirer les équipements au mazout de tous les bâtiments municipaux d'ici 2030**
- **Tendre vers une décarbonation du parc immobilier municipal au terme du cycle de vie utile des installations existantes et en fonction de la disponibilité des sources d'énergie alternatives**



Crédits

Centre d'exploration du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles

Cardin-Julien Architectes

Bâtiment certifié LEED Or

Photos page couverture et page 8 : Sophie Poliquin

Centre communautaire Sainte-Dorothée

Bergeron Bouthillier Architectes

Bâtiment certifié LEED Or

Photo page 5 : Vincent Girard

Musée de la santé Armand-Frappier

TLA Architectes

Certification LEED Or visée

Photos page 4 et 7 : Vincent Girard

Caserne 6

VBGA Architectes

Certification LEED Or visée

Photo page 9 : Sophie Poliquin

